

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2024

Date de la convocation 08/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 janvier
A **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de BRUN Philippe.

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents :10

Procurations : 0

Votants :10 Pour 10 Contre : 0 Abstentions :0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMEAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
X	Odette GAILHOT		

SANIAL Yves a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de régler des factures d'investissement dès le 1 Janvier 2024, avant la confection du budget 2024, afin de respecter les délais de paiement.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à régler les factures d'investissement en cours à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2023 à savoir :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (D21+D23)

Soit 982500 €

Conformément au texte applicable : $982500 \times 25\% = 245625\text{€}$

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Au compte 23

2312 Aménagement des terrains : 20 000 €

2313 bâtiments 150 000 €

Compte 21

2128 agencements	10 000 €
2138 bâtiments	10 000 €
2151 voiries	10 000 €
2156 matériels	10 000 €
Compte 2031	2500 €
TOTAL	212 500 €

Après délibération, le conseil municipal autorise MR le MAIRE a effectuer les mandatemnts nécessaires.

Mr BRUN Philippe, Maire